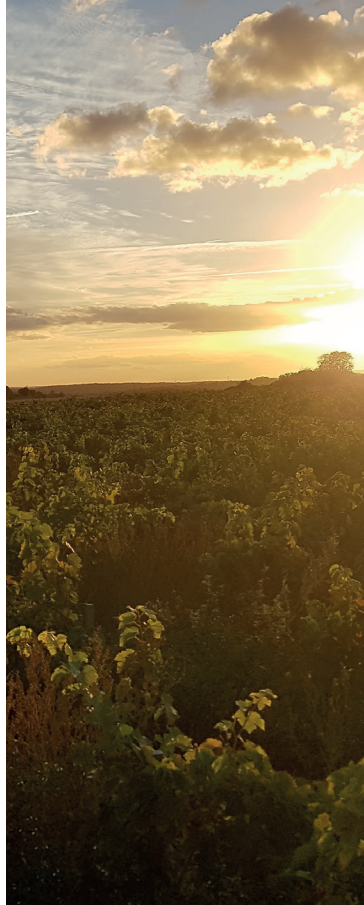




# SOUTENIR

les TPE et les PME  
de notre territoire

Avec

notre participation  
au fonds de résilience

# Une aide pour nos TPE et PME



la Région Île-de-France, associée à la Banque des territoires, crée le Fonds Résilience. Gally Mauldre a décidé d'y participer pour aider les entreprises de 0 à 20 salariés avec une participation globale au fonds résilience à hauteur de 40 000 €

au total **160 000€**  
destinés exclusivement  
aux entreprises du territoire

## Son objectif

Créer une solution de financement pour les entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour lesquelles les réponses bancaires ne sont pas possibles (refus de prêt total ou partiel, seuil d'endettement maximal atteint) et qui se retrouvent exposées à un risque de faillite dans les 3 à 6 mois qui viennent alors qu'elles étaient viables avant la crise sanitaire.

Ce fonds permet d'avoir accès à :  
des avances remboursables à taux zéro, sans garantie, sur une durée maximale de 6 ans et avec possibilité de report de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

## Pour qui ?

- ▶ Les entreprises de 0 à 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire : refus de prêt bancaire ou difficulté de trésorerie suite à la crise sanitaire ou besoin de financement pour la relance de leur activité
- ▶ De tous statuts juridiques, notamment les entreprises individuelles, associations, micro-entrepreneurs et professions libérales
- ▶ De tous secteurs d'activité
- ▶ Ouvert aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

## Des prêts de quels montants et pour quelle durée ?

Les avances vont de 3 000 € à 100 000 € par entreprise, ce qui permet de donner de la visibilité au dirigeant pour les 6 prochains mois :

- ▶ Jusqu'à 10 000 € pour les structures sans salarié, remboursable sur 4 ans maximum avec 18 mois de différé total
- ▶ Jusqu'à 50 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés, remboursable sur 5 ans maximum avec 24 mois de différé total
- ▶ Jusqu'à 100 000 € pour les entreprises de 10 à 20 salariés et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), remboursable sur 6 ans maximum avec 24 mois de différé total

## Comment l'obtenir ?

En remplissant le formulaire de demande en ligne sur le site

<https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/>

# Les autres mesures de soutien



D'autres dispositifs d'aide existent pour vous accompagner et vous soutenir dans la reprise et la poursuite de votre activité.

[Le Prêt Garanti par l'État \(PGE\)](#)

[Les Prêts de trésorerie octroyés par Bpifrance](#)

[Le fonds de solidarité de la Région Île-de-France](#)

[PM'UP COVID-19](#)

[Le Prêt Rebond](#)

Retrouvez ces aides en détail sur notre site :

[www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)

[Rubrique «Entreprendre avec nous»](#)